



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

logement social

Question écrite n° 74651

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur le besoin de prendre en considération l'échelon intercommunal dans le calcul des seuils de logements sociaux de 20 % ou 25 %. Il pourrait être apprécié à l'échelon de la communauté d'agglomération puisqu'elle exerce de droit la compétence logement, ou de la communauté de communes puisque celle-ci peut se saisir de la compétence logement par transfert de ses communes. Il souhaite savoir si elle est favorable à un mode de calcul prenant en compte la moyenne de logements produits par les communes assujetties au respect du seuil des 20 % ou 25 % de logements sociaux, afin de permettre à une commune « excédentaire » en logements sociaux (au-dessus de 20 % ou 25 %) d'équilibrer une commune déficitaire sur un même territoire communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74651

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1300

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)